



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées





**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées



DÉROULEMENT

Introduction : quelques rappels...

- Données sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Lettre aux recteurs.
- Projet innovant : programme SAS.

Conclusion

Quelques rappels...

- L'école inclusive est fondée sur la déclaration de Salamanque de 1994 que la France a ratifiée et qui privilégie un cursus scolaire en milieu ordinaire.
- La question centrale est celle de l'**accessibilité** de l'environnement aux personnes reconnues « en situation de handicap » et non « handicapées ».
- L'accessibilité est le concept de base de la loi du 11 février 2005 dite « d'égalité des chances » qu'il s'agit de rétablir sur la ligne de départ de la compétition scolaire.
- Il s'agit d'une **responsabilité collective** qui, lorsqu'elle est défailante devient une **compensation individuelle**.
- L'accessibilité et la compensation sont inversement proportionnelles.

Quelques rappels... suite.

- La compensation, c'est justement ce que notifie la CDAPH !
- L'école inclusive participe d'un projet de société beaucoup plus ambitieux que notifier des compensations. Elle ne saurait donc être réduite aux AESH et aux orientations médico-sociales.
- Depuis 2018, l'UNESCO reproche à la France d'avoir encore une vision bio-médicale du handicap qui est en opposition avec la dynamique inclusive.
- Le but est de rendre accessible l'apprentissage par des réponses pédagogiques.



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées



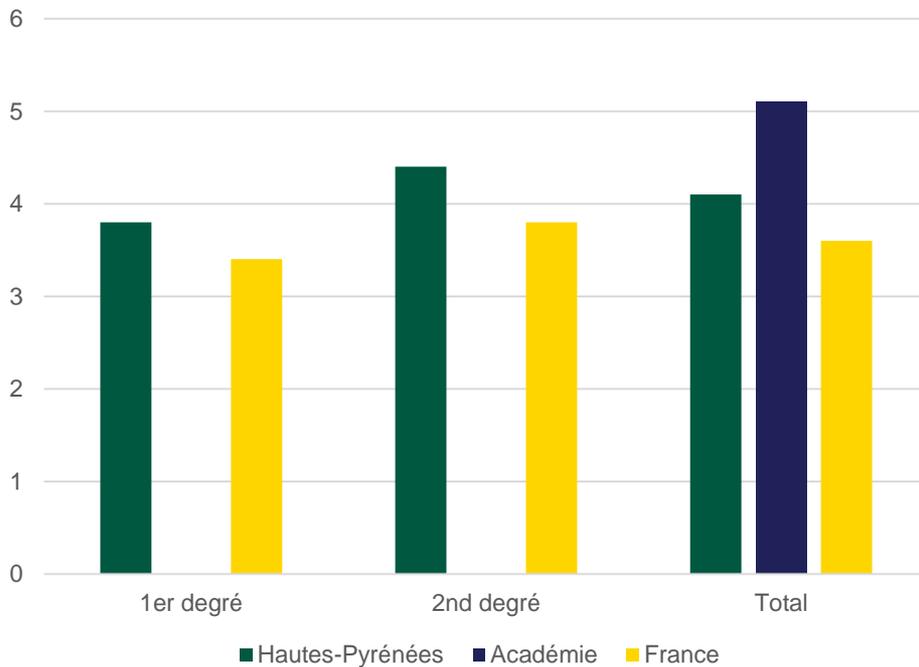
DONNÉES SUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

NOMBRE D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Hautes-Pyrénées mars 2024	2 026
Académie mars 2024	29 824

Les élèves en situation de handicap du 65 représentent 6,8 % de ceux de l'Académie.

Pourcentage d'élèves en situation de handicap scolarisés



Pourcentage d'élèves en situation de handicap scolarisés

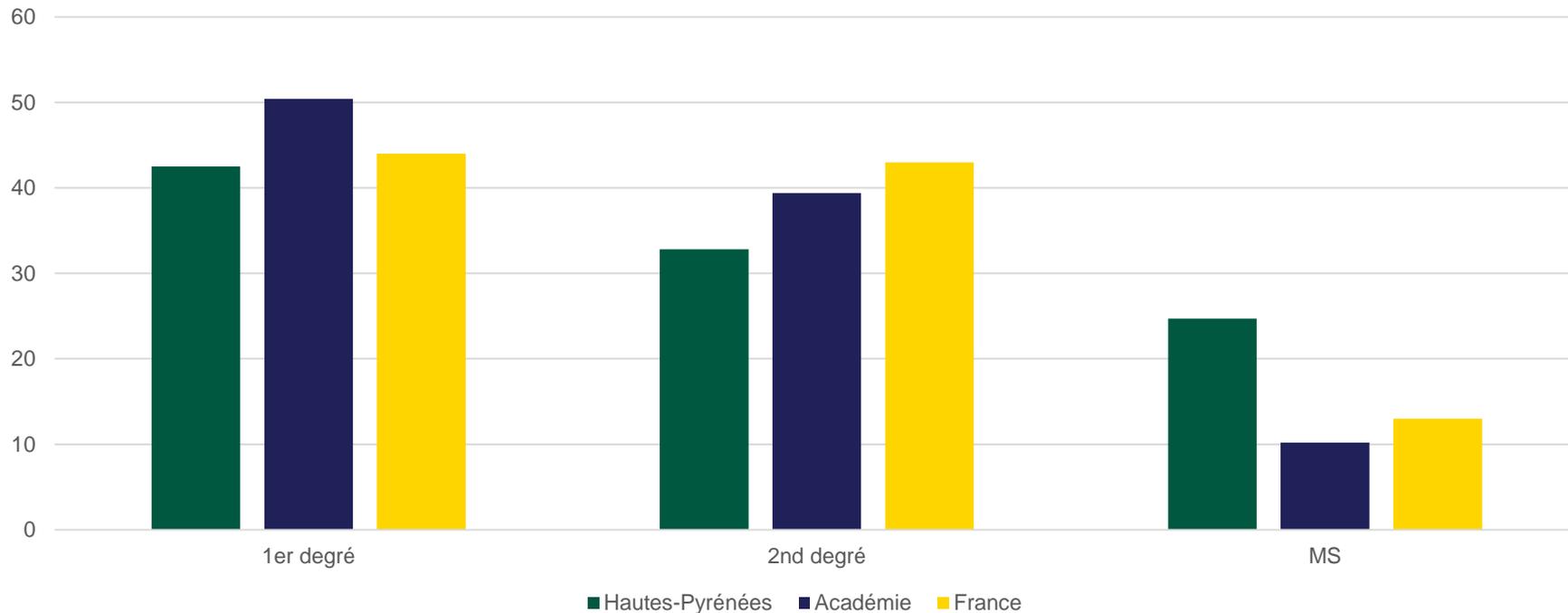
Départements	Pourcentage
32	6,1
31	5,5
9	5,2
47	4,7
12	4,6
82	4,6
81	4,2
65	4,1

SYNTHÈSE DES SCOLARISATIONS

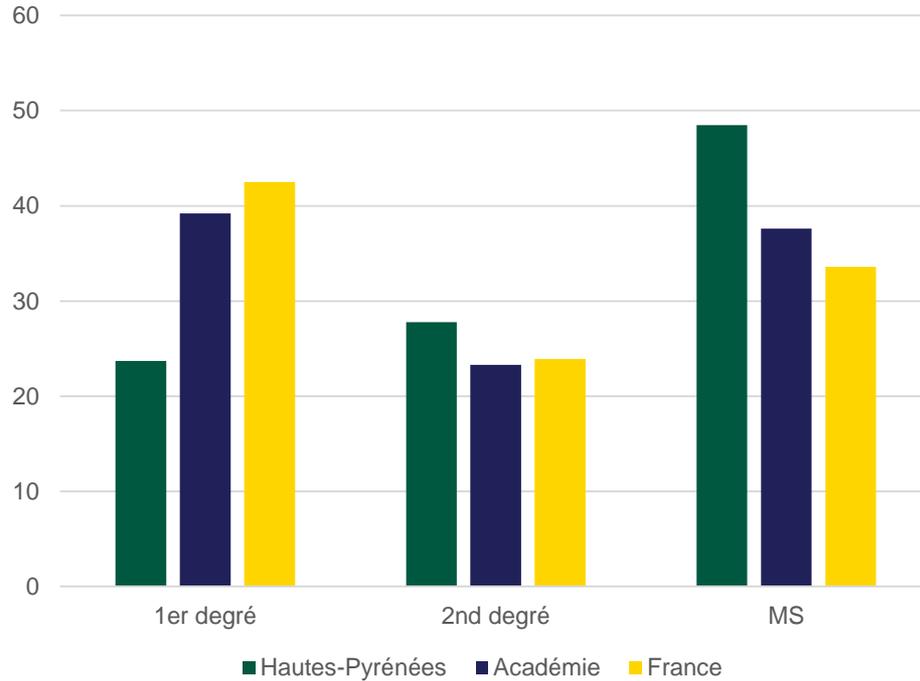
	1 ^{er} degré		2 nd degré			Autre
	Maternelle	Elémentaire	Collège	LGT	LP	MS
Hautes-Pyrénées	99	762	467	31	165	502
Total	861		663			502

Au total, 2026 élèves en situation de handicap.

Lieux de scolarisation des élèves en situation de handicap



Personnels dédiés à la scolarisation des élèves en situation de handicap



Aide humaine

Total ESH	ESH MO	ESH MS	ESH Agr
2 026	1 475	502	49

ESH MO	ULIS	Aide humaine	MPA
1 524	419	946	453

Evolution de l'aide humaine

	déc-21	déc-22	déc-23	juin-24
AVSI	217	244	264	285
AVSM	600	580	624	661
Total	817	824	888	946

déc-21



■ AVSI ■ AVSM

déc-22



■ AVSI ■ AVSM

déc-23



■ AVSI ■ AVSM

juin-24



■ AVSI ■ AVSM

Nombre d'élèves en attente d'entrée en ESMS

ITEP n. a. AESH a.	38	45
ITEP n. a. ULIS a.	3	
ITEP n. a. ULIS/AESH a.	1	
ITEP n. a. SEGPA a.	3	75
IME n. a. AESH a.	44	
IME n. a. ULIS a.	26	
IME n. a. ULIS/AESH a.	2	
IME n. a. SEGPA a.	3	

ITEP a. AESH a.	33	42
ITEP a. ULIS a.	9	
IME a. AESH a.	6	9
IME a. ULIS a.	2	
IME a. ULIS/AESH a.	1	
Hôp. a. AESH a.	6	6

Coûts financiers

Académie :

AESH : 138 915 419 euros.

PE : 52 199 281 euros.

Total : 210 662 530 euros.

France :

AESH : 2 284 640 191 euros.

PE : 1 036 050 564 euros.

Total : 3 320 690 755 euros.

Coûts des enseignants spécialisés

MEN/Hors ..	Postes	COUT TOTAL GLOBAL	%
MEN	ULIS-école	14209431	27,2%
	ULIS-collège/lycée	15131494	29,0%
	Autres postes ASH MEN	1123575	2,2%
Hors MEN	Etablissements et services medico-sociaux	15652676	30,0%
	Etablissements de santé	2442262	4,7%
	Unités d'enseignement externalisées	3471644	6,7%
	Autres situations hors MEN	168200	0,3%
Total général		52199281	100,0%

Hautes-Pyrénées

MEN/Hors ..	Postes	COUT TOTAL GLOBAL	%
MEN	ULIS-école	331613440	32,0%
	ULIS-collège/lycée	296872120	28,7%
	Autres postes ASH MEN	33043865	3,2%
Hors MEN	Etablissements et services medico-sociaux	230489607	22,2%
	Etablissements de santé	58518739	5,6%
	Unités d'enseignement externalisées	75622643	7,3%
	Autres situations hors MEN	9890150	1,0%
Total général		1036050564	100,0%

France



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées



LETTRE AUX RECTEURS





**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

services départementaux
académiques
de Toulouse

**Pôle académique
de l'École inclusive**

**L'écoute et les
réponses aux
familles**

**Un
accompagnement
humain pour des
réponses adaptées**

**Le déploiement des
pôles d'appui à la
scolarité**

**Du matériel
pédagogique
adapté (MPA)
accessible**

**La coopération
avec le secteur
médico-social**

**La formation et
l'accompagnement
des équipes**

**Le système
d'information de
l'école inclusive**



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Services départementaux
nationaux
des

L'écoute et les réponses aux familles

Pôle académique
de l'École inclusive

- Mise en place des cellules départementales « Aide handicap école » de juin aux vacances de la Toussaint.
La cellule nationale (0 805 805 110), active toute l'année, inscrit son action dans le prolongement des cellules départementales, sans s'y substituer.
 - Entretiens d'accueil pour les familles d'élèves en situation de handicap avec les professeurs et AESH.
-



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Services départementaux
académiques
de la Haute-Garonne

| Pôle académique
de l'École inclusive

Un accompagnement humain pour des réponses adaptées

- 3 000 ETP supplémentaires d'AESH pour la rentrée scolaire (4 000 en 2023).
 - Prioriser la formation de 60 heures pour les AESH.
 - Prise en charge la rémunération des AESH pendant la pause méridienne → suivre précisément le nombre d'élèves bénéficiaires de cet accompagnement tout au long de l'année 2024-2025.
-



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

services départementaux
académiques
de la région
occitane

Le déploiement des pôles d'appui à la scolarité

Pôle académique
de l'École inclusive

- 100 PAS déployés dans 4 départements (Aisne, Côte d'Or, Eure-et-Loir, Var) pour la rentrée 2024.
- Poursuivre le travail de dimensionnement des PAS dans chaque département → nouvelles réunions bilatérales organisées par la DGESCO.

Les PAS doivent être obligatoirement :

- inter-degrés.
 - associer le privé et le public.
-

PAS

Le Pôle d'Appui à la Scolarité est envisagé pour :

- Apporter des réponses de premier niveau en concertation avec les familles pour éviter une attente liée à la reconnaissance de handicap tout en bénéficiant d'adaptation à la scolarité.
- Rendre effective l'analyse des besoins pédagogiques par les acteurs de terrain.
- Réduire l'échelle de certains PIAL qui dépassent les 150 élèves et les 70 AESH.

Une concertation sera réalisée avant toute modification.

PAS

Le Pôle d'Appui à la Scolarité est envisagé selon le modèle suivant :

- Un coordonnateur à plein temps *in situ*.
 - Un co-pilotage IEN/Chef d'établissement.
 - Deux personnels du secteur médico-social. Ce point est en cours de négociation entre les ministères respectifs.
 - Un AESH référent.
-



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Services départementaux
académiques
de la Haute-Garonne

Du matériel pédagogique adapté (MPA) accessible

Pôle académique
de l'École inclusive

- Réduire les délais de mise à disposition du MPA : maximum de 12 semaines à la rentrée 2024.
 - Utiliser les 6 000 ordinateurs livrés pour soutenir cet objectif.
 - Un outil à disposition à la rentrée : guide de recommandations DGESCO/CNSA.
-

Matériel pédagogique adapté

Hautes-Pyrénées :

- Un délai très court d'une à deux semaines maximum avec remise en main propre, explications des usages et signature d'une convention de prêt.
 - 453 élèves notifiés :
 - 351 tablettes.
 - 56 ordinateurs.
 - 6 microphones haute fréquence.
 - Autre matériel : souris-scan, réglettes, logiciels spécifiques, etc.
-



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Services départementaux
académiques
de la Haute-Garonne

La coopération avec le secteur médico-social

Pôle académique
de l'École inclusive

- Organiser les commissions spécifiques d'affectation avec les IA-DASEN, les ARS et les MDPH avant la rentrée scolaire.
 - Identifier un projet d'intégration d'un EMS dans une école ou un établissement scolaire dans chaque département d'ici le 31 octobre 2024.
 - Poursuivre le déploiement des unités d'enseignement pour les élèves avec troubles du neuro-développement et polyhandicapés.
-

Etat des lieux : 4 ouvertures en 3 ans.

Ecoles :

- J.-M. Larrieu à V. Hugo (Tarbes).
- Lagarrigue (ASEI) à T. Gautier (Tarbes).
- Béroï (ARSEAA) au Lapacca (Lourdes).
- Pédebidou (ASEI) et Ordizan (APF France) : Tournay (Polyhandicap).
- Hirondelles (ADAPEI) à Azereix, Bazet, Barbazan-Debat (UEMA) et A. France (UEEA à Tarbes).

Collèges :

- Notre Maison (AMEFPA) à P. Eluard (Tarbes).
 - Notre Maison (AMEFPA) et Hirondelles (ADAPEI) à Pyrénées (Tarbes).
 - R. Chavance (ASEI) à Maubourguet.
 - Béroï (ARSEAA) à Sarsan (Lourdes).
-

Projets en cours

- Ecole Bordères s/Léchez (Château d'Urac).
 - Ecole P. Bert à Tarbes (IME J. Forgues).
 - Collège Peyramale à Lourdes (IME Biscaye).
 - Collège Gaston Fébus à Lannemezan (ITEP des Nestes).
 - LP Larrouza à Lourdes (IME Biscaye).
-



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Services départementaux
académiques
de la Haute-Garonne

La formation et l'accompagnement des équipes

Pôle académique
de l'École inclusive

- Séminaire école inclusive DGESCO / DGCS / CNSA à l'automne 2024.
 - Organiser des formations croisées avec les acteurs médico-sociaux.
 - **Valoriser le CAPPEI auprès des enseignants du second degré.**
 - Séminaire en novembre de 2 jours sur l'École inclusive.
 - Un webinaire pour les conseillers pédagogiques.
-



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Services départementaux
académiques
de la Haute-Garonne

Le système d'information de l'école inclusive

Pôle académique
de l'École inclusive

- Généraliser l'usage du Livret parcours inclusif (LPI) dans toutes les écoles et établissements scolaires.
- Ouvrir un LPI pour chaque élève en situation de handicap et finaliser leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans l'application d'ici un an.
- L'INE pour tous : assurer l'inscription des élèves dans les bases élèves ONDE et SIECLE à partir de la rentrée 2024.

L'élève à un temps de scolarisation en milieu ordinaire > inscription dans ONDE/SIECLE par le directeur d'école/le chef d'établissement

L'élève à un temps de scolarisation en UE > inscription dans ONDE/SIECLE par le coordonnateur de l'UE/ Le directeur de l'ESMS



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées



PROJET INNOVANT : PROGRAMME SAS « SOUTIEN APPUI SCOLARISATION »

Protocole départemental des situations délicates

Un protocole revu, notamment grâce à l'apport de moyens supplémentaires :

- Une PR TCC.
- Une création en RASED à Tarbes portant à +3 les personnels en poste à la rentrée 2024.
- Un pôle ressources de circonscription nourri et formé à la rentrée 2024.

Une identification des situations après 2 ans d'expérience :

- 83 situations suivies depuis la rentrée 2023.
 - 25 pour lesquelles une attention renforcée.
 - 5 situations complexes.
-

Un profil d'élève

Une situation complexe :

- Opposition face aux situations d'apprentissage.
- Communication altérée avec la famille.
- Mise en cause de la sécurité.



Une reconnaissance de la **situation de handicap**.

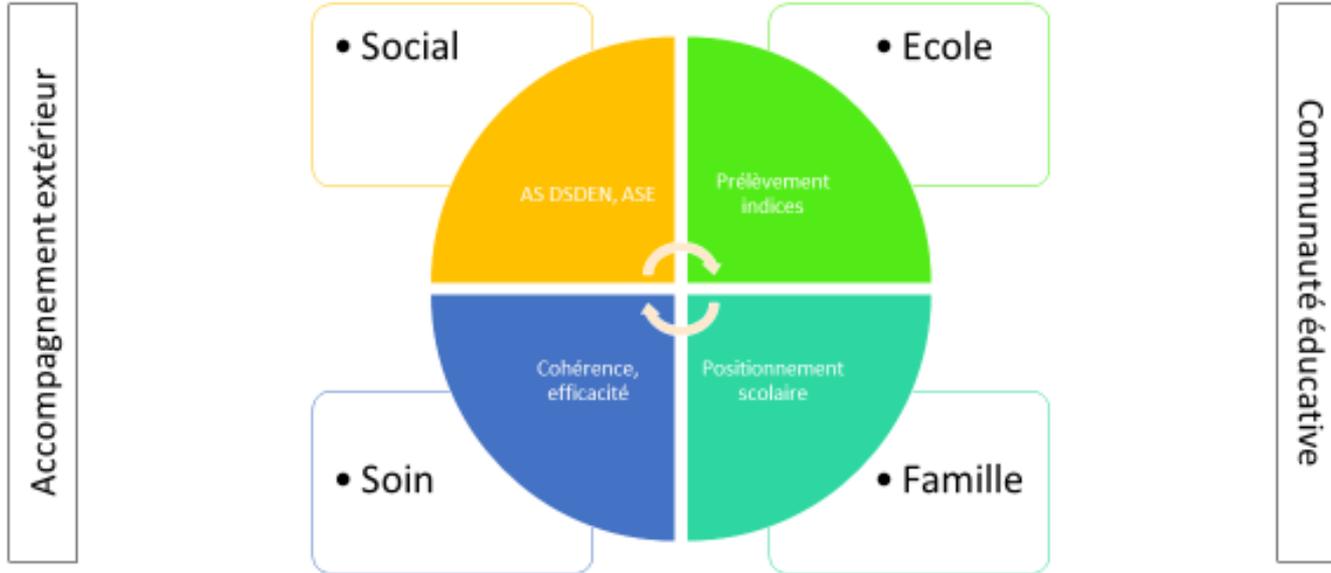
Inscription sur **liste d'attente**.



Les objectifs de ce programme sont :

- assurer la continuité du parcours scolaire.
- éviter que la situation ne devienne critique du fait de l'absence d'une réponse adaptée.

Un modèle pour l'action



11

Description de la situation

Accompagnement extérieur	Social <ul style="list-style-type: none"> - Famille dans le déni des difficultés de leur enfant. - Famille très fuyante. - IP : les éducateurs ont des difficultés à entrer dans cette famille. - Les parents travaillent >> l'enfant est dans le collectif très tôt le matin et très tard le soir. 	Ecole <ul style="list-style-type: none"> - N'entre pas en classe, erre toute la journée accompagné d'un adulte ; fuite, non conscience du danger. - Opposition constante. - Fortes agitations : court, hurle, tape, jette, lape, crache, insulte. - Peu de relations sociales. 	Communauté éducative
	Soin <p><u>Notifications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - DITEP : liste d'attente au Château d'Urac. - AESH individuelle. - PCPE. <p><u>Prise en charge :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps d'orthophonie le mercredi. 	Famille <ul style="list-style-type: none"> - Enfant roi. - La communauté éducative craint le père. 	

Analyse de la situation :

- Sur liste d'attente du DITEP de son secteur géographique: le château d'URAC.
- Famille dans le déni.
- Un élève qui doit rester dans les murs de l'école.

Concertation DITEP/ARS/EN

Objectif :

Proposer une réponse multimodale et concertée, rapide et intensive à l'ensemble des partenaires: élèves, enseignants et parents.

Actions engagées

- Temps éducatifs sur 6 semaines au sein de l'école.
- Partenariat avec PCPE pour coordonner les actions futures.

Effets observés

- Une **famille** apaisée qui adhère au projet.
- Une **équipe pédagogique** qui reçoit du soutien
- Une analyse des besoins de l'élève plus fine.

Création d'un lieu de répit

Modalités : Sortir l'élève de l'école lorsque le contexte scolaire est devenu source de difficultés.

Un lieu : à titre expérimental avec la Mairie de Tarbes.

Durée du programme : une période maximum.

Création d'un lieu de répit

Personnes concernées:

- Les élèves de 3 à 12 ans : pour acquérir les attitudes lui permettant d'accéder aux apprentissages.
 - Les enseignants : pour leur redonner un pouvoir d'agir en terme de gestes professionnels au moyen d'une analyse distanciée de la situation.
 - Les parents : pour partager les enjeux de la situation et les impliquer pleinement dans les réponses mises en œuvre.
 - L'ensemble des acteurs convoqués par la situation : périscolaire, ESMS...
-

Création d'un lieu de répit

Des moyens :

- Une enseignante professeur ressource TCC.
 - Un psychologue de l'Education Nationale.
 - Un éducateur.
 - Les associations de la ville.
-

Un emploi du temps pourrait ressembler à...

1^{er} temps de rencontre :

- Elève, famille, éducateur spécialisé, enseignant spécialisé et psychologue EDA et coordonnateur du projet :
- Elaborer et contractualiser un emploi du temps pour deux semaines avec temps psychologue EDA/éducateur spécialisé/enseignant spécialisé.

- En parallèle pour la famille :
 - Rencontre AS.
 - Rencontre psychologue EDA.

- En parallèle pour l'enseignant :
 - Rencontre conseillère pédagogique.
 - Soutien psychologique.

2^{ème} temps :

- Recréer un contexte de travail propice aux apprentissages.
- Temps de travail élève / enseignant spécialisé / enseignant de la classe d'origine.

3^{ème} temps :

- Retour dans la classe d'origine.
- Avec l'enseignant spécialisé dans la classe.

Suite à donner...



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

